
Procès-verbal de la neuvième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 16 novembre 2022 à 19 h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 300 et par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M ^{me} Myriam Nickner-Hudon	Présidente (2024)
M. Xavier Mercier Méthé	Vice-président (2024) (en virtuel)
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire (2023)
M ^{me} Marilyn Wellman	Administratrice (2024)
M. Frédéric Paquet	Administrateur (2024)
M. Serge Dupuis	Administrateur coopté (2023)

Membre sans droit de vote :

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district de Saint-Roch–Saint-Sauveur (à partir de 19 h 45)
------------------------	--

ABSENCE :

M ^{me} Ezmie Bouchard	Trésorière (2023)
M. Marc-André Beauchemin	Administrateur (2023)

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Alexandra Mauger	Conseillère en consultations publiques
M. Emmanuel Bel	Conseiller en urbanisme (en virtuel)
M. Olivier Doré Bouchard	Conseiller en développement économique
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction (en virtuel)

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 15 personnes assistent à l'assemblée dont 6 en visioconférence.

Ordre du jour

22-09-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-09-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
22-09-03	Consultation publique et demande d'opinion - Projet de règlement concernant la zone 15071 Hb (519, rue Marie-de-l'Incarnation et 680, rue Kirouac)	19 h 10
22-09-04	Fonctionnement du conseil de quartier	20 h 10
22-09-05	Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2022	20 h 25
22-09-06	Période d'information du conseiller municipal	20 h 30
22-09-07	Période de questions et commentaires du public	20 h 45
22-09-08	Dossiers particuliers du conseil de quartier	21 h
22-09-09	Comités du conseil de quartier	21 h 30
22-09-10	Trésorerie	21 h 50
22-09-11	Correspondance	21 h 55
22-09-12	Varia	22 h
22-09-13	Levée de l'assemblée	22h 15

Procès-verbal

22-09-01 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h.

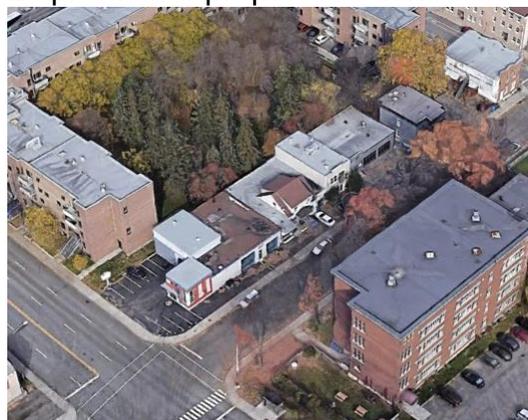
22-09-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M. Sylvain Simoneau DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Myriam Nickner-Hudon, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

22-09-03 Consultation publique et demande d'opinion – Projet de règlement concernant la zone 15071 Hb ([519, rue Marie-de-l'Incarnation et 680, rue Kirouac](#))

Le promoteur propose de construire un bâtiment résidentiel à la place d'un ancien garage et d'un bâtiment résidentiel à l'intersection des rues Marie-de-l'Incarnation et Kirouac. Le terrain visé résulterait de la fusion des lots 5 341 238 et 5 341 240 correspondants au 519, rue Marie-de-l'Incarnation et aux 680 à 682, rue Kirouac.



Le bâtiment projeté compterait 17 logements répartis sur 4 étages pour une hauteur d'environ 16 m. Un stationnement souterrain de 8 cases serait aménagé au sous-sol.

Le milieu est composé majoritairement de bâtiments résidentiels. Les hauteurs et volumes des bâtiments à proximité du site sont variables. Deux bâtiments résidentiels de 4 étages sont existants de part et d'autre du futur projet. Le bâtiment voisin immédiat a une hauteur de 2 étages et est en recul par rapport à la rue.

Le terrain visé est sous la juridiction de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) qui doit approuver le projet avant l'émission d'un permis de construction.

La modification réglementaire proposée est de créer une nouvelle zone 15083Hb à même la zone 15071Hb. La grille de spécifications de cette nouvelle zone serait identique sauf pour les points suivants : aucun nombre maximal de logements dans un bâtiment et une hauteur maximale à 16 m. Cette modification s'appliquerait au règlement de l'arrondissement de la Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15071 Hb, R.C.A. 1V.Q. 475 ([Sommaire décisionnel](#)).

L'architecte du projet présente à l'écran les modifications apportées au projet à la suite des commentaires citoyens reçus lors de l'atelier d'échanges qui a eu lieu le 14 juin dernier ([rapport de l'atelier](#)). Les modifications concernent l'ajout d'une aire verte et le retrait de la partie est du bâtiment pour l'aligner avec le bâtiment voisin de la rue Kirouac.



Questions et commentaires

Les échanges portent principalement sur l'étendue de la nouvelle zone proposée, sur la hauteur maximale proposée et sur l'absence de retrait en ligne avant qui soulève des enjeux pour le bâti existant des rues Kirouac et Montmagny.



À la demande d'un citoyen qui exprime des craintes à l'effet que la nouvelle réglementation soit appliquée à la lettre, il est précisé au présent procès-verbal que les représentants de la Ville l'ont assuré que la CUCQ a dans ses critères des enjeux spécifiques qui

s'appliquent à différents quartiers et qu'elle prend en considération

l'harmonisation avec le bâti existant. Elle analyse avec minutie chaque proposition et pourrait possiblement ne pas autoriser la hauteur maximale et l'absence de retrait en ligne en avant. C'est le « possiblement » qui gêne le citoyen.

La présentation du projet ainsi que le rapport de la consultation publique du 16 novembre détaillant les propos échangés sont disponibles sur la [fiche de participation citoyenne du projet](#).

Les options possibles pour la demande d'opinion sont A, l'acceptation du projet de modification, B, le statu quo ou le refus de la modification et C, toute autre option suggérée par le conseil.

Les membres du conseil d'administration se prononcent en faveur d'une option C recommandant au conseil d'arrondissement :

- Prévoir dans le zonage une marge de recul favorisant une harmonie avec le cadre bâti, notamment, le HLM et les coopératives d'habitation, afin notamment d'insérer une bande verte et de créer un effet de dégagement du côté de la rue Montmagny
- Prévoir une mesure pour éviter d'avoir une hauteur mur-à-mur de 16 mètres (par exemple, une gradation des hauteurs à partir de la rue Montmagny) pour que l'on sente moins une brisure d'échelle ou favoriser un ensoleillement de la rue.

22-09-04 Fonctionnement du conseil de quartier

▪ Activités de participation publique à venir

Atelier d'échanges – Réaménagement des rues Boisseau, entre les rues Saint-Germain et de Mazenod, et Saint-Benoît, entre les rues Renaud et Saint-Luc ([fiche 419](#)) et réaménagement de la rue Bagot, entre les rues Marie de l'Incarnation et Montmagny ([fiche 370](#)) – par visioconférence le 22 novembre 2022.

22-09-05 Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2022

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Myriam Nickner-Hudon, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marilyn Wellman, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 19 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

22-09-06 Période d'information du conseiller municipal

Déneigement – La Ville a fait l'annonce aujourd'hui de nouvelles mesures pour l'entretien hivernal ([communiqué 16 novembre 2022](#)). Les changements portent sur les devis de déneigement, les types de fondants et abrasifs et les horaires des opérations de déneigement. La Ville examine également la possibilité dans le futur, de retravailler le stationnement sur rue pour faciliter le déneigement des trottoirs et améliorer la mobilité hivernale.

Clignotants – La Ville développe actuellement un projet de télémétrie pour suivre en temps réel les opérations de déneigement ce qui permettra à terme une signalisation par zones plus petites des feux clignotants.

Lien cyclable hivernal – De nouveaux segments se sont ajoutés dont l'axe Lebourgneuf ainsi que sur la rue du Pont pour relier la rue Saint-Vallier à la piste damée de la rivière Saint-Charles.

Parc des Braves – L'escalier ne sera pas déneigé parce que le parc n'est pas déneigé par la Commission des champs de batailles nationaux (CCBN), gestionnaire du site du parc des Braves.

Stationnement Carillon – L'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) continue de travailler sur le projet de logements sociaux. Le comité exécutif de la Ville a pour sa part entériné le début de la planification du stationnement public qui comprendra 40 cases de stationnement intérieur, 19 cases extérieures, un abri protégé pour 25 vélos et 10 bornes de recharge électrique ainsi que des cases de stationnement pour Communauto.

CUCQ – Les commentaires formulés lors de la dernière assemblée relatifs à modernisation de l'organisme ont été acheminés à la présidente de la Commission, M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc.

Rue Père-Grenier – Les données de la consultation publique du printemps dernier sont en analyse. Des propositions de rue conviviale seront examinées à l'hiver et au printemps 2023 et les travaux seront réalisés en 2024 ([fiche 310](#)).

Service de déneigement communautaire – La Ville a annoncé le 15 novembre qu'à la suite du Sommet des aînés, diverses actions seront mises en place ([communiqué](#)). En collaboration avec le Service d'entraide Basse-Ville et le YMCA Saint-Roch, un projet pilote de déneigement communautaire sera déployé dans les quartiers de Saint-Sauveur et de Saint-Roch dès cet hiver pour les personnes âgées de 65 ans et plus ou vivant avec des incapacités qui ont besoin d'aide pour déneiger leur entrée. Un feuillet explicatif sera distribué prochainement dans les rues visées.

Questions et commentaires

Différents sujets sont abordés (clocher de l'église Saint-Sauveur, déneigement, piste sur la rivière Saint-Charles, rue Bagot).

22-09-07 Période de questions et commentaires du public

M^{me} Sarah Jane Ouellet, animatrice et coordonnatrice au Comité de citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur ([CCCQSS](#)) se fait porte-parole de l'organisme pour présenter un constat et faire part des enjeux sur la consultation et la participation citoyenne. Elle rappelle que le CCCQSS a déjà fait part de plusieurs de ces constats dans le mémoire déposé lors de la consultation publique sur la nouvelle politique de participation publique de la Ville de Québec ([mémoire du CCCQSS](#)). Elle fait lecture de la lettre qui sera transmise au conseil de quartier (en [annexe](#)).

M. Lachance a bien pris note de ces commentaires.

D'autres sujets sont abordés (éclairage des escaliers publics, sécurité routière sur la rue Aqueduc, monument et nom du parc Durocher).

22-09-08 Dossiers particuliers du conseil de quartier

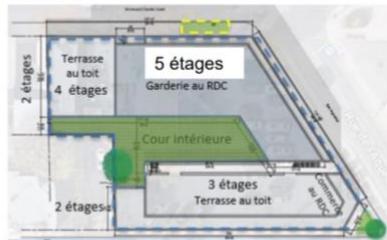
- **Projet Kali – Retour sur l'atelier d'échanges** – L'atelier concernant le site du restaurant Kaliméra au 577, boulevard Charest Ouest a eu lieu comme prévu le 2 novembre 2022, au Centre Édouard-Lavergne ([fiche 439](#)). Le projet a été bien présenté par le promoteur ([présentation](#)) et par la Ville qui a bien expliqué le [contexte réglementaire](#).

Le compte-rendu de l'atelier devrait être disponible prochainement sur la fiche de participation citoyenne ([fiche 439](#)).

Les dates des prochaines étapes relatives à la séance d'information et à la consultation publique sur les modifications au zonage sont à déterminer.

Construction d'un projet mixte de 45 logements, une garderie privée et un commerce de proximité

- 5 étages sur Charest;
- 3 étages sur Hermine;
- 42 cases de stationnement;
- 23 cases pour habitation (ratio 0,5 / log.);
- 16 pour garderie;
- 3 pour le commerce;
- Aire verte 20 % au sol + terrasse.



22-09-09 Comités du conseil de quartier

- **Soutien à la mobilisation – sécurité routière autour des écoles** – s.o.
 - **Plan de mobilité durable du quartier (PMDQ)** – Une rencontre a eu lieu fin octobre-début novembre. MM Simoneau et Paquet y ont participé.
 - **Comité de verdissement et lutte contre les îlots de chaleur** – s.o.
 - **Table de concertation des conseils de quartier** – s.o.
 - **Comité communication du conseil** – s.o.
-

-
- **Table de concertation vélo** – Une rencontre a eu lieu le 9 novembre. Le compte-rendu de la rencontre a été transmis à tous les administrateurs du conseil de quartier.
 - **Mon environnement ma santé** – Une dernière présentation devrait avoir lieu dans un mois environ.
-

22-09-10 Trésorerie

- **État des revenus et dépenses**
En l'absence de la trésorière, le point est remis à la prochaine assemblée.
- **Factures et transactions**

RÉSOLUTION CA-22-38

Concernant le paiement du procès-verbal du 16 novembre 2022

Considérant la résolution CA-21-41 ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Myriam Nickner-Hudon, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marilyn Wellman, IL EST RÉSOLU de payer 105 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 16 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

22-09-11 Correspondance

- **Transmise** – Jardin communautaire le Tourne-Sol
-

22-09-12 Varia

- **Suivis sur la rue Saint-Vallier et présentation du concept aux commerçants et à la Société de développement commercial (SDC)** – M^{me} Nickner-Hudon rapporte qu'il y a eu une présentation aux commerçants et à la SDC. L'ambiance était positive.
 - **Couverture du service à Vélo dans le quartier** – Le nombre de vélos sera augmenté et la couverture sera élargie. Une soixantaine de nouvelles stations seront ajoutées.
 - **Retrait des aménagements de Nature Québec du parvis de l'église Saint-Malo endommagé par les grands vents du mois de mai** – M^{me} Nickner-Hudon souhaiterait connaître les intentions de la Ville sur l'aménagement des lieux.
 - **École des Berges** – M^{me} Wellman mentionne qu'un éclairage supplémentaire serait nécessaire à proximité du parc attenant à l'école pour une question de sécurité.
 - **Lettre de remerciement** – Une lettre est en préparation pour remercier M. Bergeron et souligner son implication auprès du conseil de quartier depuis 2015.
-

22-09-13 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mercredi 16 février 2022.

Sylvain Simoneau
Secrétaire



Myriam Nickner-Hudon
Présidente

ANNEXE – Lettre du CCCQSS